



## Dispositifs d'accompagnement des élèves

publié le 12/09/2019



Les dispositifs d'accompagnement des élèves prévus à l'emploi du temps de 8h00 à 9h00 commenceront, eux aussi, pour tous les niveaux, **à compter du lundi 16 septembre 2019.**

Vous devez obligatoirement remplir le coupon remis à cet effet et votre enfant doit le remettre à son professeur principal le plus tôt possible.



Académie  
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.